

Montréal, samedi 24 août 2002

Ville de Montréal

Nous citoyens, propriétaires des condominiums, domiciliés rue André-Arnoux, aux numéros civiques qui suivent : 7649, 7643, 7637, 7631, 7627, 7611 et 7601, demandons à la Ville d'intervenir rapidement auprès du propriétaire du Marché Loblaw actuellement en construction Boulevard MauriceDuplessis coin FernandGauthier, afin que le mur prévu présenté lors de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville de Montréal soit conforme à la maquette donc d'une hauteur de huit pieds et caché par des arbres matures.

Nous demandons et exigeons qu'une injonction soit déposée à la Cour immédiatement puisque les poutres du mur érigées sont d'une hauteur de vingt pieds. Ce mur diminuerait de beaucoup la valeur de nos propriétés et la qualité de vie de notre environnement.

Nous nous opposons très vigoureusement et unanimement à ce projet et nous attendons une intervention immédiate de votre part.

Signé à Montréal :

No	Nom	Signature	No. civique	App.	Date
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					

No	Nom	Signature	No. civique	App.	Date
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					

No	Nom	Signature	No. civique	App.	Date
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74	Note: cinq personnes absentes lors				
75	de la petition				
76	de la petition				
77	" " " " " "				
78	Signature a 93.4%				
79	des residents de la rue				
80	André Arnaux				
81					
82					
83	signé a Montreal le 26/08/02				
84					
85	Renard Renaud				
86					
87					
88					
89					
90	copie	envoyée au maire de Montée			
91		M. Gerald Tremblay			
92					
93					
94		copie originale			
95	et	copie, envoyée au conseiller			
96		de Rivière-des-Prairies			
97		M. Cosmo Macionna			
98					
99					
100					
101					
102		par poste prioritaire avec signature.			
103					
104		envoyer réponse le plus tôt possible.			

Ville de Montréal

Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est

11370, rue Notre-Dame Est

Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

Téléphone : (514) 868-4321

Télécopieur : (514) 868-4312

Le 26 novembre 2002

Monsieur Renaud Gasse

Objet : Loblaws Rivière-des-Prairies

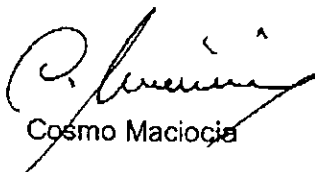
Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de l'assemblée d'information sur le projet Loblaws avec les résidents de la rue André-Arnoux qui s'est tenue le 9 septembre 2002. Veuillez avoir l'obligeance de signer le document et de le retourner dans l'enveloppe ci-jointe.

Pour votre information, la construction des trottoirs sur la rue André-Arnoux et la rue Fernand-Gauthier fait partie des travaux d'infrastructures planifiés pour l'année 2003 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.

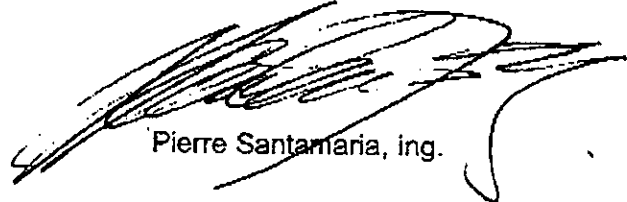
Le président d'arrondissement,



Cosmo Maciocia
SL/ft

p.j.

Le directeur d'arrondissement,



Pierre Santamaria, ing.

Assemblée d'information sur le projet Loblaws avec les résidents de la rue André-Arnoux

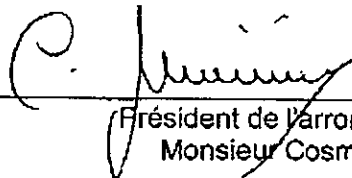
Tenue le 9 septembre 2002, à 18 h 45
Au bureau d'arrondissement, 11 370, rue Notre-Dame Est

Nom du participant	Synthèse de l'intervention
M. Santamaria	Le directeur d'arrondissement, monsieur Pierre Santamaria, souhaite la bienvenue aux participants et cède la parole au président d'arrondissement, monsieur Cosmo Maciocia.
M. Maciocia	Suite au mécontentement signifié par les résidents de la rue André-Arnoux lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2002, monsieur Maciocia a convoqué, tel que promis, une rencontre pour réunir les différents intervenants. Cette réunion permettra de discuter du problème et de trouver des pistes de solution pouvant convenir tant aux citoyens qu'à la compagnie Loblaws.
M. Santamaria	Pour le bénéfice de tous, Monsieur Santamaria demande aux consultants de la firme Daniel Arbour & Associés qui représentent la compagnie Loblaws de faire un bref historique du dossier. Il ajoute être certain que l'ancienne Ville de Montréal a agi de bonne foi dans ce dossier.
M. Perron	Le vice-président de Daniel Arbour & Associés, monsieur Yves Perron, relate que le projet Loblaws et Canadian Tire a fait l'objet d'un programme de développement pour régler le projet. Ce programme de développement a été soumis à l'approbation du Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Commission Jacques-Viger. Cette démarche a permis de faire accepter simultanément toutes les composantes du projet, entres autres, la hauteur du bâtiment, le nombre d'unités de stationnement, les entrées charretières, la couleur de la peinture, le type de brique, l'aménagement paysager ainsi que le mur à l'arrière du bâtiment. Ainsi, une étude acoustique a été commandée par la Ville à cause des 250 camions par semaine qui effectueront la livraison. Le règlement sur le bruit de la Ville de Montréal prévoit que 37 décibels est le maximum permis lorsque les résidents sont au repos durant la nuit à l'intérieur de leur habitation. La section 4 du programme de développement prévoit donc la construction d'un mur acoustique d'une hauteur de 8 mètres sur une longueur de 28 mètres ainsi qu'une plantation de végétaux pour camoufler en partie ce mur.

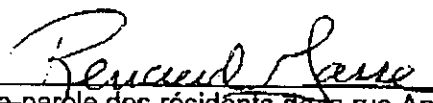
M. Gasse	Le résident, monsieur Renaud Gasse, comprend maintenant que c'est l'ancienne Ville de Montréal qui avait exigé le mur en raison de sa réglementation sur le bruit. Au cours de la fin de semaine dernière, monsieur Gasse a visité les Loblaws de Rigaud et de Vaudreuil et a constaté qu'ils n'avaient pas de mur pour cacher les quais de chargement. Il a également parlé avec des résidents qui lui ont indiqué que le bruit ne leur causait pas nuisance. Il rappelle que la construction du Canadian Tire et du Loblaws a occasionné beaucoup de bruit et que les citoyens de la rue André-Arnoux s'en étaient accommodés. Il déplore le fait que le mur soit si près de la rue et tellement haut qu'il bouche la vue.
M. Perron	Le vice-président de Daniel Arbour & Associés, monsieur Yves Perron, précise que différents règlements régissent le bruit selon les municipalités et les normes concernant les décibels varient grandement. Les promoteurs doivent donc se conformer aux réglementations locales.
M. Maciocia	Le président de l'arrondissement, monsieur Cosmo Maciocia, fait une proposition aux résidents et aux représentants de Loblaws. Comme les colonnes en métal sont déjà installées, il suggère de construire le mur à une hauteur de 8 pieds seulement pour une durée d'un an qui débiterait au moment de l'ouverture du Loblaws. Cet intervalle permettrait aux citoyens de réaliser si cette solution de rechange est viable. Si au bout de ce délai la situation est toujours acceptable, la compagnie pourrait couper les colonnes à 8 pieds. Toutefois, si la situation ne serait pas acceptable, Loblaws devrait se conformer au règlement régissant le programme de développement et terminer le mur selon le plan initial. Il précise que l'aménagement paysager se fera tel que prévu.
M. Santamaria	Le directeur d'arrondissement, monsieur Pierre Santamaria, précise que cette proposition doit être acceptée par la compagnie Loblaws qui agit toujours en bon citoyen corporatif. Il est primordial de prévoir un délai d'un an pour refaire le point avec les résidents et s'assurer que le bruit ne cause pas de nuisance.
M. Perron	Le vice-président de Daniel Arbour & Associés, monsieur Yves Perron, émet une préoccupation face à cette proposition. En raison de la réglementation sur le bruit, il faut s'assurer que la Ville n'émettra pas de constats d'infraction sur le bruit à Loblaws durant cette période.
M. Lacasse	Le directeur de projet de Daniel Arbour & Associés ajoute que Loblaws économiserait maintenant sur les coûts si le mur n'était pas construit à la hauteur exigée par le règlement. Toutefois, si le mur devrait être terminé en 2004, cela pourrait occasionner des coûts plus élevés que prévus, car il faudrait faire revenir l'entrepreneur pour achever les travaux.
M. Maciocia	Le président de l'arrondissement, monsieur Cosmo Maciocia, indique que comme l'inauguration officielle du Loblaws est prévue pour décembre 2002, on pourrait réévaluer la situation en décembre 2003. C'est la majorité qui trancherait à ce moment.

M. Santamaria	Le directeur d'arrondissement, monsieur Pierre Santamaria, propose qu'une entente à cet effet soit préparée et signée par toutes les parties soit Loblaw's, les représentants de l'arrondissement et un représentant de chaque immeuble de condominiums de la rue André-Arnoux (7649, 7643, 7637, 7631, 7627, 7611 et 7601) pour l'ensemble des résidents de ce complexe.
M. Gasse	Au nom des résidents de la rue André-Arnoux, monsieur Renaud Gasse, remercie le président de cette rencontre et de l'ouverture d'esprit dont il a fait part dans ce dossier.
M. Maciocia	<p>Le président de l'arrondissement, monsieur Cosmo Maciocia, rappelle que durant son mandat en conseiller d'arrondissement, il s'efforcera de donner satisfaction tant aux citoyens qu'aux entreprises. Il rappelle qu'une discussion saine autour d'une problématique donne souvent de bons résultats et quand c'est possible d'améliorer une situation, c'est avec plaisir qu'il le fait.</p> <p>L'assemblée d'information se termine à 19 h 05.</p>

Secrétaire d'assemblée : Sylvie Lalonde, secrétaire recherchiste



 Président de l'arrondissement
 Monsieur Cosmo Maciocia



 Porte-parole des résidents de la rue André-Arnoux
 Monsieur Renaud Gasse

Liste des participants

Monsieur Cosmo Maciocia, président d'arrondissement
Monsieur Pierre Santamaria, directeur d'arrondissement
Madame Marie-France Frigon, directrice du Service de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Richard, Joseph, chef de la division Permis –Inspection - Urbanisme
Monsieur Sabin Tremblay, conseiller en aménagement
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire recherchiste
Monsieur Yves Perron, vice-président, Daniel Arbour & Associés
Monsieur Michel Lacasse, directeur de projet, Daniel Arbour & Associés

Résidents de la rue André-Arnoux :

Monsieur Arturo Prata
Madame Lucia Di Salvo
Monsieur Renaud Gasse
Monsieur Paul Paquet
Monsieur Giuseppe Chiaraluna
Madame Françoise Drouin Besner
Monsieur Marc Besner
Monsieur Paul Nicolas
Monsieur Giovanni Zizzi
Monsieur Domenico Pietrantonio